

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025



Explication

DRG implicite d'un jour

Dans le catalogue des forfaits par cas SwissDRG, les ajustements journaliers du cost-weight pour les cas low outliers (durée du séjour inférieure à la borne inférieure) sont calculés de manière normative sur la base des données de coûts des inliers.

Si la borne inférieure de durée de séjour d'un DRG se monte à deux jours et ce DRG présente un certain nombre de cas restant 1 jour, l'ajustement journalier correspond à la différence entre le coût moyen des inliers et la médiane des coûts des low-outliers. Ils en résultent des « DRG implicite d'un jour », vu que le cost-weight effectif des low outliers correspond à la médiane des coûts des cas de DRG d'un jour.

DRG explicite d'un jour

Tous les cas dans un groupe de cas ont une durée de séjour de un selon la définition des DRG. La liste des DRG explicite d'un jour peut être directement obtenue dans le catalogue des forfaits par cas (les DRG avec une durée moyenne de séjour de 1).

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
1	A42B	Prélèvement de moelle osseuse ou de cellules souches, autologue, âge > 15 ans
2	B03D	Interventions opératoires pour para/tétraplégie, affection cérébrale et interventions pour paralysie cérébrale, dystrophie musculaire, neuropathie ou interventions sur la colonne vertébrale et la moelle osseuse, âge > 15 ans
3	B05Z	Décompression lors de syndrome du tunnel carpien ou du tunnel tarsien
4	B09D	Autres interventions sur le crâne
5	B17B	Interventions sur les nerfs périphériques et les nerfs cérébraux
6	B20C	Interventions intracrâniennes particulières ou complexes ou grande opération de la colonne vertébrale avec procédure complexe ou traitement complexe de soins intensifs > 119 points, âge > 15 ans
7	B21B	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière
8	B21C	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes
9	B21E	Implantation d'autres électrodes
10	B39C	Traitement neurologique complexe d'accident vasculaire cérébral aigu avec intervention opératoire
11	B60B	Paraplégie/tétraplégie
12	B69B	Accident ischémique transitoire (AIT) et occlusion de vaisseaux extracrâniens avec autre traitement neurologique complexe d'accident vasculaire cérébral aigu ou acte diagnostique neurologique complexe ou CC extrêmement sévères
13	B69C	Accident ischémique transitoire (AIT) et occlusion de vaisseaux extracrâniens
14	B87B	Maladies et troubles du système nerveux avec traitement complexe de soins intensifs/traitement complexe en unité de soins intermédiaires > 119 à 184 points
15	C03B	Interventions sur la rétine, la choroïde et la chambre postérieure de l'oeil avec intervention sur le cristallin ou le vitré
16	C03C	Interventions sur la rétine, la choroïde, le vitré, la chambre postérieure de l'oeil
17	C04Z	Interventions sur la cornée
18	C06A	Interventions sur l'iris, le corps ciliaire, la sclère et la chambre antérieure avec mise en place d'un implant de drainage antiglaucomateux
19	C06B	Interventions sur l'iris, le corps ciliaire, la sclère et la chambre antérieure
20	C08A	Extraction extracapsulaire du cristallin avec intervention en plusieurs temps ou bilatérale ou malformation congénitale du cristallin

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
21	C08B	Intervention sur le cristallin
22	C12Z	Interventions sur la paupière
23	C13A	Interventions en plusieurs temps ou bilatérales sur le système lacrymal ou réparation du nez
24	C13B	Interventions sur le système lacrymal
25	D05B	Interventions complexes sur les glandes salivaires sauf les parotidectomies complexes
26	D06A	Interventions coûteuses sur les sinus nasaux, l'apophyse mastoïde, l'oreille moyenne et autres interventions sur les glandes salivaires, avec tympanoplastie complexe ou âge < 6 ans
27	D06B	Interventions coûteuses sur les sinus nasaux, l'apophyse mastoïde, l'oreille moyenne et autres interventions sur les glandes salivaires, âge > 5 ans et âge < 16 ans, ou intervention complexe sur l'apophyse mastoïde ou les sinus nasaux ou avec diagnostic complexe, âge > 15 ans
28	D06C	Interventions coûteuses sur les sinus nasaux, l'apophyse mastoïde, l'oreille moyenne et autres interventions sur les glandes salivaires, âge > 15 ans
29	D08Z	Interventions sur la cavité buccale et la bouche pour néoformation maligne
30	D12A	Autres interventions coûteuses ou radiothérapie ou procédures opératoires particulières en plusieurs temps pour maladies et troubles de l'oreille, du nez, de la bouche et de la gorge
31	D12B	Autres interventions sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge
32	D13B	Contrôle d'hémorragie après tonsillectomie ou adénectomie ou tonsillectomie pour abcès, sauf en cas de néoformation maligne, âge < 16 ans
33	D13C	Tonsillectomie ou adénectomie sauf en cas de néoformation maligne, âge > 15 ans
34	D16Z	Ablation de matériel sur la mâchoire et le visage
35	D20Z	Radiothérapie pour maladies et troubles de l'oreille, du nez, de la bouche et de la gorge
36	D22Z	Interventions sur la cavité buccale et la bouche, sauf pour néoformation maligne
37	D25B	Interventions moyennement complexes au niveau de la tête et de la gorge
38	D28Z	Ostéotomie sur une mâchoire et interventions complexes au niveau de la tête et de la gorge ou autres interventions au niveau de la tête et de la gorge pour néoformation maligne
39	D29Z	Opérations sur la mâchoire et autres interventions au niveau de la tête et de la gorge sauf en cas de néoformation maligne

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
40	D30A	Diverses interv. sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge avec CC extr. sévères, avec interv. coûteuse ou interventions sur la cav. bucc. et la bouche sauf pour néof. maligne, sans plastie du pl. bucc. ni plastie vestibul. avec âge < 3 ans
41	D30B	Diverses interventions sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge avec procédure particulière ou âge < 16 ans
42	D30C	Diverses interventions sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge, âge > 15 ans
43	D38A	Interventions très complexes sur le nez
44	D38B	Interventions complexes sur le nez
45	D39Z	Autres interventions sur le nez
46	D40Z	Extraction et réparation dentaire
47	E02C	Autres procédures opératoires sur l'appareil respiratoire, âge > 15 ans
48	E06C	Autres résections pulmonaires, biopsie des organes thoraciques et interventions sur la paroi thoracique, âge > 15 ans
49	E63A	Syndrome d'apnées du sommeil ou polysomnographie cardiorespiratoire, jusqu'à 2 jours d'hospitalisation, traitement neurologique complexe ou acte diagnostique cardiologique invasif particulier ou paraplégie/tétraplégie ou âge < 16 ans
50	E63B	Syndrome d'apnées du sommeil ou polysomnographie cardiorespiratoire, max. 2 jours d'hospitalisation, âge > 15 ans
51	E87B	Maladies et troubles des organes respiratoires avec traitement complexe de soins intensifs/traitement complexe en unité de soins intermédiaires > 65/59 points
52	F01B	Pose d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation triple chambre
53	F01D	Pose d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation double chambre
54	F02Z	Changement d'agrégat d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation double ou triple chambre
55	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression
56	F12C	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation double chambre
57	F12D	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre
58	F17A	Changement d'un stimulateur cardiaque, multi-chambres
59	F17B	Changement d'un stimulateur cardiaque, simple chambre
60	F18B	Révision d'un stimulateur cardiaque ou défibrillateur cardiovertteur (AICD) sans changement d'agrégat, âge > 15 ans
61	F19Z	Autre intervention transluminale percutanée sur le coeur, l'aorte et les vaisseaux pulmonaires ou procédés particuliers

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
62	F21C	Autres procédures opératoires pour maladies cardio-vasculaires
63	F24C	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP) avec trois stents ou plus ou procédure complexe ou combinaison de stents et ballonnet, ou avec deux stents et insuffisance totale
64	F24D	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP) avec deux stents, ou diagnostic de complication ou âge < 16 ans avec insuffisance totale ou ballonnets libérant des substances médicamenteuses
65	F24E	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP) avec diagnostic de complication ou âge < 16 ans
66	F24F	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP), âge > 15 ans
67	F31E	Autres interventions cardiothoraciques ou interventions vasculaires particulières
68	F39A	Ligature et stripping de veines avec intervention bilatérale particulière
69	F39B	Ligature et stripping de veines
70	F41B	Actes diagnostiques cardiologiques invasifs pour infarctus du myocarde aigu
71	F50A	Mesures ablatives pour tachyarythmie avec ablation particulière, âge < 16 ans
72	F50B	Mesures ablatives pour tachyarythmie avec intervention complexe, âge > 15 ans
73	F50C	Mesures ablatives pour tachyarythmie, âge > 15 ans
74	F59E	Interventions vasculaires complexes ou moyennement complexes avec procédés particuliers ou âge < 16 ans
75	F59F	Interventions vasculaires complexes ou moyennement complexes avec pose supplémentaire multiple de stents ou diagnostic de complication ou intervention particulière, âge > 15 ans
76	F59G	Intervention vasculaire complexe ou moyennement complexe, âge > 15 ans
77	F95B	Fermeture opératoire d'une communication interauriculaire ou interventriculaire, âge > 17 ans
78	G04B	Petites interventions sur l'intestin grêle et le côlon
79	G11B	Pyloromyotomie ou anoproctoplastie et réparation de l'anus et du sphincter, âge > 9 ans
80	G12B	Autres procédures opératoires sur les organes digestifs
81	G18B	Interventions sur l'intestin grêle et le côlon ou autre intervention sur l'estomac, l'oesophage et le duodénum sans radiothérapie
82	G26A	Autres interventions sur l'anus, âge < 16 ans
83	G26B	Autres interventions sur l'anus, âge > 15 ans

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
84	G67C	Diverses maladies des organes digestifs ou hémorragie gastro-intestinale ou ulcère duodéal avec CC sévères ou trouble de la coagulation
85	G70C	Autres affections sévères des organes digestifs ou cathéter cutanéopéritonéal, âge > 15 ans
86	G71A	Autres affections moyennement sévères des organes digestifs, avec CC sévères et plus d'un jour d'hospitalisation, ou âge < 16 ans
87	H06Z	Autres procédures opératoires sur le système hépatobiliaire et le pancréas
88	H07C	Cholécystectomie avec cholécystite aiguë ou adhésiolyse péritonéale, âge > 11 ans
89	H07D	Cholécystectomie, âge > 11 ans
90	H12B	Diverses interventions sur le système hépatobiliaire
91	H41B	CPRE pour néoformation maligne ou âge < 16 ans
92	H41C	CPRE, âge > 15 ans
93	I08C	Autres interventions sur l'articulation de la hanche et le fémur
94	I10B	Autres interventions sur la colonne vertébrale avec intervention particulière ou Halotraction ou âge < 16 ans ou diagnostic complexe ou procédure opératoire particulière en plusieurs temps
95	I10C	Autres interventions sur la colonne vertébrale, âge > 15 ans
96	I12C	Infection/inflammation des os et des articulations avec différentes interventions sur l'appareil musculosquelettique et le tissu conjonctif
97	I13B	Interventions sur l'humérus, le tibia, le péroné et la cheville, avec intervention multiple, intervention bilatérale particulière ou procédure/diagnostic complexe
98	I13C	Interventions sur l'humérus, le tibia, le péroné et la cheville, âge < 16 ans
99	I13D	Interventions sur l'humérus, le tibia, le péroné et la cheville, âge > 15 ans
100	I21B	Interventions particulières sur l'articulation de la hanche et le fémur
101	I23A	Interventions particulières à l'exception de l'articulation de la hanche et du fémur, avec intervention à complications ou âge < 12 ans ou CC extrêmement sévères
102	I23B	Interventions particulières à l'exception de l'articulation de la hanche et du fémur, âge > 11 ans et interventions particulières sur la colonne vertébrale ou le bassin

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
103	I23C	Interventions particulières à l'exception de l'articulation de la hanche et du fémur, âge > 11 ans
104	I27B	Interventions sur les tissus mous avec interventions simultanées particulières ou âge < 16 ans
105	I27C	Interventions sur les tissus mous en cas de néoformation maligne ou d'intervention complexe, âge > 15 ans
106	I27D	Interventions sur les tissus mous, âge > 15 ans
107	I28B	Interventions moyennement complexes sur les os ou le tissu conjonctif
108	I28C	Autres interventions sur les os ou tissu conjonctif
109	I29A	Interventions complexes sur l'omoplate, la clavicule, les côtes ou l'épaule avec intervention particulière
110	I29B	Interventions complexes sur l'omoplate, la clavicule, les côtes ou l'épaule avec réparation ou diagnostic particulier
111	I29C	Interventions complexes sur l'omoplate, la clavicule, les côtes ou l'épaule
112	I30B	Interventions complexes sur l'articulation du genou, âge < 18 ans
113	I30C	Interventions complexes sur l'articulation du genou, âge > 17 ans
114	I31A	Interventions complexes sur le coude et l'avant-bras avec intervention bilatérale ou en plusieurs temps ou intervention sur plusieurs localisations ou intervention particulière ou procédé particulier
115	I31B	Interventions complexes sur le coude et l'avant-bras
116	I46C	Implantation, remplacement ou révision d'une endoprothèse de hanche
117	I59Z	Autres interventions sur les membres inférieurs et l'humérus ou interventions moyennement complexes sur l'articulation du coude et l'avant-bras
118	J09A	Interventions pour sinus pilonidal et dans la région périanale, âge < 16 ans
119	J09B	Interventions pour sinus pilonidal et dans la région périanale, âge > 15 ans
120	J10A	Opérations de chirurgie plastique au niveau de la peau, du tissu sous-cutané et de la glande mammaire avec intervention particulière ou sur
121	J10B	Opérations de chirurgie plastique au niveau de la peau, du tissu sous-cutané et de la glande mammaire
122	J11B	Autres interventions sur la peau, le tissu sous-cutané et la glande mammaire
123	J21Z	Autre transplantation de peau ou débridement avec excision de ganglions lymphatiques ou CC sévères
124	J22Z	Autre transplantation de peau ou débridement sans intervention complexe, sans diagnostic complexe
125	J23A	Grandes interventions bilatérales sur la glande mammaire pour néoformation maligne avec plastie réparatrice ou implant ou lymphadénectomie

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
126	J23B	Grandes interventions sur la glande mammaire pour néoformation maligne avec plastie réparatrice ou implant ou lymphadénectomie
127	J24A	Interventions sur la glande mammaire sauf lors de néoformation maligne avec intervention étendue
128	J24B	Interventions sur la glande mammaire sauf lors de néoformation maligne avec intervention étendue
129	J25Z	Petites interventions sur la glande mammaire pour néoformation maligne
130	K06B	Interventions sur la glande thyroïde, la glande parathyroïde et le canal thyroïdienne avec thyroïdectomie totale
131	K06C	Interventions sur la glande thyroïde, la glande parathyroïde et le canal thyroïdienne
132	L02Z	Implantation opératoire d'un cathéter de dialyse péritonéale
133	L04C	Interventions sur les reins, les uretères et grandes interventions sur la vessie sauf pour néoformation ou interventions sur la thyroïde, âge > 15 ans
134	L06B	Petites interventions sur la vessie
135	L08B	Interventions complexes sur l'urètre
136	L09B	Autres interventions pour affections des organes urinaires
137	L13C	Interventions sur les reins, les uretères et grandes interventions sur la vessie pour néoformation ou interventions complexes avec lithotripsie extracorporelle par ondes de choc (LECOG)
138	L18B	Interventions transurétrales et percutanées transrénales complexes et autres interventions rétropéritonéales sans lithotripsie extracorporelle par ondes de choc (LECOG) avec procédure particulière, âge > 17 ans
139	L18C	Interventions transurétrales et percutanées transrénales complexes et autres interventions rétropéritonéales sans lithotripsie extracorporelle par ondes de choc (LECOG), âge > 17 ans
140	M03A	Interventions sur le pénis, âge < 18 ans
141	M03B	Interventions sur le pénis, âge > 17 ans
142	M04A	Interventions sur le testicule, âge < 3 ans
143	M05Z	Circoncision et autres interventions sur le pénis ou dans la région inguino-génitale
144	M06Z	Autres procédures opératoires sur les organes génitaux masculins
145	M11C	Résection transurétrale de la prostate
146	N02C	Interventions sur l'utérus ou le système utéroannexiel ou l'ovaire pour néoformation maligne

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
147	N04B	Hystérectomie avec intervention supplémentaire ou lymphadénectomie ou endométriose avec intervention particulière ou intervention réparatrice, sauf pour néoformation maligne
148	N04C	Hystérectomie avec ovariectomie ou interventions complexes sur les trompes utérines ou avec diagnostic complexe et intervention complexe ou procédure complexe, sauf pour néoformation maligne
149	N04D	Hystérectomie ou ovariectomie ou interventions complexes sur les trompes utérines, sauf pour néoformation maligne
150	N06C	Interventions réparatrices complexes sur les organes génitaux féminins
151	N07A	Autres interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel sauf lors de néoformation maligne, avec diagnostic complexe et situation particulière
152	N07B	Autres interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel sauf lors de néoformation maligne, avec diagnostic complexe
153	N08Z	Interventions endoscopiques sur les organes génitaux féminins
154	N09Z	Interventions diagnostiques et autres interventions sur les organes génitaux féminins ou stérilisation
155	N11B	Autres procédures opératoires sur les organes génitaux féminins ou interventions particulières
156	N13Z	Grandes interventions sur le vagin, le col de l'utérus et la vulve
157	N16Z	Radiothérapie pour maladies et troubles des organes génitaux féminins, moins de 9 séances d'irradiation ou curiethérapie
158	N23A	Autres interventions réparatrices sur les organes génitaux féminins avec énucléation de myome
159	N23B	Autres interventions réparatrices sur les organes génitaux féminins
160	N25Z	Autres interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel sauf lors de néoformation maligne, sans diagnostic complexe ou laparoscopie diagnostique
161	O01G	Césarienne, durée de la grossesse plus de 33 semaines complètes
162	O02A	Accouchement par voie basse avec intervention coûteuse ou procédure particulière avec diagnostic particulier, et CC extrêmement sévères ou travail prolongé ou procédure intra-utérine
163	O02B	Accouchement par voie basse avec intervention coûteuse ou procédure particulière avec diagnostic particulier
164	O03Z	Grossesse extra-utérine
165	O04Z	Hospitalisation après accouchement ou avortement avec procédure opératoire
166	O60B	Accouchement par voie basse avec plusieurs diagnostics de complication, durée de la grossesse plus de 33 semaines complètes

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
167	O60C	Accouchement par voie basse avec diagnostic de complication sévère ou moyennement sévère ou traitement particulier ou CC sévères
168	O60D	Accouchement par voie basse
169	O61Z	Hospitalisation après accouchement ou thromboembolie pendant la période de gestation ou avortement sans procédure opératoire
170	O62Z	Menace d'avortement
171	P66C	Nouveau-né, poids à l'admission 2000 - 2499 g avec autre problème
172	P66D	Nouveau-né, poids à l'admission 2000 - 2499 g ou poids à l'admission > 2499 g avec autre problème
173	P67A	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g avec plusieurs problèmes sévères ou âge gestationnel < 35 semaines ou traitement complexe de soins intensifs/traitement complexe en unité de soins intermédiaires > 196 points ou isolement de contact à partir de 7 jours de traitement, ou avec autre problème plus d'un jour d'hospitalisation ou avec procédure opératoire non significative, avec diagnostic de complication ou situation particulière, âge gestationnel < 35 semaines
174	P67B	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g avec problème sévère ou traitement complexe de soins intensifs/traitement complexe en unité de soins intermédiaires > 130 points, ou avec autre problème plus d'un jour d'hospitalisation ou avec procédure opératoire non significative, avec diagnostic de complication ou situation particulière
175	P67C	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g avec autre problème plus d'un jour d'hospitalisation ou avec procédure opératoire non significative, avec situation particulière
176	P67D	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g
177	Q03Z	Petites interventions pour maladies du sang, des organes hématopoïétiques et du système immunitaire
178	T01D	Procédure opératoire ou débridement étendu pour maladies infectieuses et parasitaires
179	T60D	Septicémie, âge < 10 ans
180	U01B	Opération de changement de sexe
181	X01B	Opération réparatrice pour blessures
182	X05Z	Autres interventions pour blessures de la main
183	X06B	Autres interventions pour autres blessures avec CC sévères ou avec intervention complexe
184	X06C	Autres interventions pour autres blessures

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 14.0 / 2025

No. de série	DRG	Texte
185	Z01Z	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique
186	Z43Z	Prélèvement de moelle osseuse ou de cellules souches, allogène